

## Composition du comité électoral consultatif de l'université du Mans

- Vu** le code de l'éducation et notamment son article D.719-3 ;
- Vu** l'arrêté SAGJ n°25-007 du 13 février 2025 portant sur la recevabilité des candidatures au renouvellement intégral des membres des conseils centraux de l'université par voie électronique ( scrutins des 11, 12 et 13 mars 2025) ;
- Vu** l'arrêté SAGJ n°25-011 du 14 mars 2025 portant sur la proclamation des résultats afférents au renouvellement intégral des membres des conseils centraux de l'université par voie électronique ( scrutins des 11, 12 et 13 mars 2025) ;
- Vu** les statuts de l'université du Mans, et notamment l'article 12.5, adoptés par le conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017 - délibération n°2017-10-12-81.

### LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE

#### ARRETE

#### ARTICLE 1- Composition du comité électoral consultatif

- **Membres de droit :**
  - La présidente ou son représentant ;
  - Le directeur général des services ou son représentant ;
  - Le directeur des ressources humaines ou son représentant ;
  - Le directeur des études et de la formation ou son représentant ;
  - La responsable du service des affaires générales et juridiques ou son représentant ;
  - Le représentant désigné par la rectrice d'académie.
- **Membres représentants les personnels et les usagers :**

#### **Collège A :**

- Adrien PELAT - Liste « Uni.es, engagé.es et solidaires pour Le Mans Université » ;
- Pascal LEROUX - Liste « L'expérience au service de vos ambitions 2025 ».

#### **Collège B :**

- Françoise DENIS - Liste « Uni.es, engagé.es et solidaires pour Le Mans Université » ;
- Axelle FAURE-FERLET - Liste « L'expérience au service de vos ambitions 2025 ».

#### **Collège BIATSS :**

- Vincent BLIN - Liste « Uni.es, engagé.es et solidaires pour Le Mans Université » ;
- Sébastien CHOPLAIN - Liste « L'expérience au service de vos ambitions 2025 » ;
- Chloé ROUSSEAU - Liste « UNSA ».

#### **Collège Usagers :**

- Danyel Mehdi MEZITI - Liste « BOUGE TON CAMPUS » ;
- GAZALIOU - « Uni.es, engagé.es et solidaires pour Le Mans Université » ;
- Rémi BUTTARD - Liste « UNEF ».

**ARTICLE 2 - Mandat des membres élus du comité électoral consultatif**

Le mandat des membres du comité électoral consultatif s'achèvera à la fin du mandat des membres en exercice du conseil d'administration.

**ARTICLE 3 - Exécution**

Le directeur général des services par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4 - Publication**

Le présent arrêté sera mis en ligne sur le site internet de l'université [www.univ-lemans.fr](http://www.univ-lemans.fr). Il est accessible en cliquant sur ce lien : <https://www.univ-lemans.fr/fr/universite/organisation-et-fonctionnement/instances/actes-reglementaires.html>.

Delphine LETORT

